

Le Président
de l'université de Caen Normandie

OBJET : enquête nationale réalisée auprès des diplômés universitaires 2019

Madame, Monsieur,

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation met en œuvre une enquête nationale d'insertion professionnelle auprès des diplômés universitaires 2019. En tant que diplômé de l'université de Caen Normandie, **vous recevrez à partir de décembre 2021**, par mail et par l'intermédiaire de l'Observatoire UNICAEN, des invitations à participer à cette enquête nationale.

En prenant quelques minutes de votre temps pour répondre à ce questionnaire en ligne, vos réponses nous permettront de connaître votre situation 30 mois après l'obtention de votre diplôme. Vous permettrez également aux étudiants et aux familles de s'informer sur les parcours d'études et l'insertion professionnelle des diplômés de l'université de Caen Normandie.

Si vous n'avez pas le temps de répondre au questionnaire en ligne, des étudiants télé-enquêteurs vous contacteront par téléphone à partir de janvier 2022 pour vous inviter et vous accompagner à remplir le questionnaire directement par téléphone.

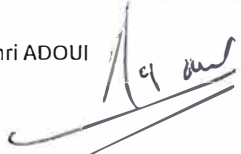
L'an dernier, l'Observatoire UNICAEN a ainsi pu recueillir près de 80% de réponses ! Vous pouvez d'ores et déjà consulter les résultats des précédentes études à l'adresse suivante :

www.unicaen.fr/formation/nos-enquetes/quel-devenir-pour-les-diplomes-unicaen

Je vous remercie par avance pour votre participation à cette enquête nationale et je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président de l'Université de Caen Normandie

Lamri ADOUI



Lettre-avis enquête Licence professionnelle

* Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique et est obligatoire**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n° **2021A089RE** du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, valable pour l'année scolaire **2021 – 2022** – Arrêté paru le 13 décembre 2020.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'université de Caen Normandie et au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Ces réponses ainsi que les données obtenues par appariement seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

L'université de Caen Normandie est seul destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur de la collecte des données pendant 10 ans, afin d'assurer un suivi de cohorte ou la réalisation de post-enquêtes qualitatives ou dans le cadre de témoignages d'anciens diplômés.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'Observatoire UNICAEN, que vous pouvez contacter à l'adresse observatoireunicaen@unicaen.fr. Pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'université de Caen Normandie à l'adresse dpo@unicaen.fr ou celui du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation à l'adresse dpd@education.gouv.fr. Vous pouvez si vous l'estimez nécessaire adresser une réclamation à la Cnil.